



**443ème séance plénière**

PC Journal No 443, point 3 de l'ordre du jour

**DECISION No 536**  
**ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET AUTRES MODALITES**  
**D'ORGANISATION DU SEMINAIRE DE 2003**  
**SUR LA DIMENSION HUMAINE**

**« Participation des femmes à la vie publique et économique »**

(Varsovie, 13 - 15 mai 2003)

**I. Ordre du jour**

1. Ouverture du séminaire
2. Séance plénière d'ouverture : interventions liminaires
3. Discussions dans cinq groupes de travail
4. Séance plénière de clôture : récapitulation des travaux et clôture du séminaire

**II. Calendrier et autres modalités d'organisation**

1. Le séminaire s'ouvrira à Varsovie le mardi 13 mai 2003 à 15 heures et se terminera le jeudi 15 mai 2003 à 18 heures.
2. Toutes les séances plénières et réunions des groupes de travail seront publiques.
3. La séance plénière de clôture, prévue pour le jeudi après-midi, portera principalement sur des propositions concrètes et des recommandations visant à apporter une solution aux questions examinées dans le cadre des groupes de travail et à identifier les priorités d'action.

### **Groupe de travail 1 : Le rôle des femmes dans la démocratisation et la consolidation de la paix**

Sujets pouvant notamment être traités :

- Le rôle des femmes dans les processus démocratiques et dans le renforcement de la démocratie après un conflit, meilleures pratiques des Etats participants de l'OSCE ;
- La participation des femmes à la vie publique en tant qu'élément moteur de la démocratisation, de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix ;
- Progrès dans le domaine législatif et politique : élaboration d'instruments juridiques, de mesures et de mécanismes pour la participation des femmes aux missions de consolidation de la paix et au relèvement après un conflit ;
- Approches efficaces visant à garantir à l'égalité des chances des femmes pour la participation à la prise de décisions et l'exercice de responsabilités - établissement de liens, renforcement des capacités, responsabilisation, et mobilisation des pouvoirs publics ;
- Le rôle de la société civile et des ONG - réflexion sur des stratégies et des initiatives en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix, et promotion de l'égalité entre les sexes, de la participation active des femmes à la société et de leur accès à des postes de responsabilité ;
- Rôle de l'OSCE dans le développement et le renforcement des capacités des ONG de femmes ainsi que des ONG traitant de questions connexes ;
- Rôle des programmes de développement dans le renforcement des capacités des ONG en vue de leur interaction avec les mécanismes internationaux et de la mise en oeuvre de leurs recommandations. Programmes externes, leur rôle et leurs incidences sur le pouvoir d'action des femmes et leur participation aux processus démocratiques et de consolidation de la paix.

### **Groupe de travail 2 : Participation des femmes aux processus politiques**

Sujets pouvant notamment être traités :

- Obstacles à l'égalité des chances des femmes en vue de leur participation aux processus politiques et de l'accès efficace aux sphères politique et privée dans la région de l'OSCE, notamment à des postes de haut niveau, et bonnes pratiques des Etats participants de l'OSCE ;
- Expérience acquise dans la région de l'OSCE sur la manière d'assurer l'accès des femmes aux processus électoraux, y compris le droit de vote et l'inscription sur les listes d'électeurs ;
- Efficacité des dispositions constitutionnelles et législatives, mécanismes destinés à assurer l'égalité lors des élections et dans les organes représentatifs, et meilleures pratiques tirées de l'expérience des Etats participants de l'OSCE ;

- Mesures pratiques, notamment dispositions et/ou mécanismes juridiques visant à promouvoir l'égalité des chances en matière de participation politique, à éliminer les attitudes négatives à l'égard de la participation des femmes à la vie politique et à remédier au manque de confiance de l'électorat à l'égard des femmes et de soutien pour ces dernières ;
- Instauration d'un dialogue entre les partis, constitution d'associations de femmes et examen de questions relatives aux droits sociaux et aux droits des femmes comme facteurs déterminants d'une politique citoyenne et démocratique ;
- Le rôle des femmes élues à des fonctions publiques/à des fonctions au sein des parlements, du gouvernement, des structures d'administration locale, des conseils, des commissions, des conseils d'école, de l'administration publique, de l'appareil judiciaire, etc. ;
- Transparence et procédures reflétant les sexospécificités dans les processus et les institutions politiques en tant que moyen d'éliminer les entraves à une participation égale des hommes et des femmes en politique.

### **Groupe de travail 3 : Les femmes dans les processus politiques et économiques et le rôle des médias**

Sujets pouvant notamment être traités :

- Rôle des médias dans la persistance des attitudes stéréotypées à l'égard des rôles dévolus aux femmes et aux hommes dans la société et leur incidence sur la participation des femmes à la vie publique et économique ;
- Meilleures pratiques en matière de sensibilisation à l'égalité entre les sexes dans les médias et de lutte contre les stéréotypes et la prolifération de représentations graphiques qui considèrent les femmes comme des objets et/ou sont discriminatoires à leur rencontre ;
- Initiatives des médias visant à guider l'opinion publique et à modifier des attitudes qui sont discriminatoires à l'égard des femmes ou les découragent de participer à la vie publique ;
- Représentation des femmes par les médias. Image publique des femmes dirigeantes, candidates politiques, ministres ou occupant d'autres fonctions publiques ;
- Accès égal et effectif aux médias pour tous les candidats politiques, défis et meilleures pratiques pour y parvenir ;
- Coopération entre ONG et médias dans la couverture des questions de parité entre les sexes.

#### **Groupe de travail 4 : Assurer l'égalité des chances pour les femmes dans le domaine économique**

Sujets pouvant notamment être traités :

- Expérience acquise par les Etats participants et les organisations internationales concernant l'accès des femmes au marché du travail, l'égalité en matière de propriété, notamment droits fonciers, accès au crédit, aux investissements et autres conditions préalables aux activités économiques. Aptitude à créer de petites entreprises, à acquérir l'indépendance et le pouvoir d'action économique afin d'accroître la participation aux processus démocratiques ;
- Mécanismes juridiques et autres visant à renforcer le pouvoir d'action des femmes et à leur assurer des chances égales de participation à la vie économique : meilleures pratiques dans la région de l'OSCE et rôle spécial des pouvoirs publics dans toutes les branches (législatif, exécutif et judiciaire) ;
- Appui fourni par l'OSCE aux Etats participants en vue de la mise en oeuvre de nouvelles stratégies visant à établir des mécanismes garantissant effectivement une égalité des chances pour la participation des femmes à la vie économique : capacité potentielle, pertinence et valeur ajoutée ;
- Examen des pratiques discriminatoires en matière de recrutement : le rôle des institutions judiciaires et non judiciaires ;
- Difficultés liées à l'instauration d'un système équitable de rémunération économique et de répartition dans tous les secteurs de l'économie ;
- Obstacles juridiques à la possession et à l'héritage de biens ;
- L'importance d'une bonne gestion des affaires publiques et l'incidence de l'économie parallèle sur l'égalité des chances pour les femmes de participer au système de protection de l'Etat et à la vie économique en général ;
- Programmes et mécanismes visant à assurer l'égalité de l'accès à l'éducation et à créer de nouveaux emplois en tant que moyen de renforcer le pouvoir d'action économique des femmes, notamment dans des situations après un conflit et/ou de consolidation de la paix.

#### **Groupe de travail 5 : Mise en oeuvre du Plan d'action de l'OSCE concernant l'égalité entre les sexes**

Sujets pouvant notamment être traités :

- Echange de vues sur l'examen du Plan d'action de l'OSCE concernant l'égalité entre les sexes ;
- Aperçu de la mise en oeuvre des engagements ayant trait à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les Etats participants de l'OSCE ;

- Evolution récente des mesures visant à assurer l'égalité des chances, examen de la législation, des politiques et pratiques, recours exécutoire en cas de discrimination fondée sur le sexe ;
  - Initiatives visant à favoriser la mise en oeuvre du Plan d'action et appui aux activités axées sur l'intégration des femmes sur le terrain ;
  - Recrutement de personnel détaché, mesures visant à promouvoir les candidatures féminines.
4. Les séances plénières et les réunions des groupes de travail se tiendront selon le programme de travail ci-dessous.
  5. Un représentant du BIDDH présidera les séances plénières.
  6. Le règlement intérieur et les méthodes de travail usuelles de l'OSCE seront applicables pendant le séminaire.
  7. Les discussions seront interprétées dans les six langues de travail de l'OSCE.

## **PROGRAMME DE TRAVAIL**

Horaires des séances : 10 heures - 13 heures  
15 heures - 18 heures

	Mardi 13 mai 2003	Mercredi 14 mai 2003	Jeudi 15 mai 2003
Matin		WG 1 et 3 (parallèles)	WG 5
Après-midi	Séance plénière d'ouverture	WG 2 et 4 (parallèles)	Séance plénière de clôture